



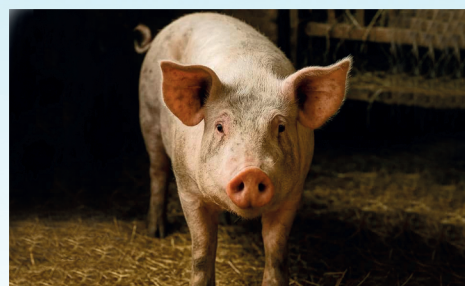
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ET DE L'ELEVAGE

Programme de Compétitivité de l'Agriculture et de l'Elevage - PCAE -

Bureau Central du Recensement National de l'Elevage - BCRNE -



RESUME DES RESULTATS DU PREMIER RECENSEMENT NATIONAL DE L'ELEVAGE



CHEPTEL SENEGALAIS : “ NOUS SOMMES 33 482 435 TÊTES ! ”



Ce document est produit par le bureau central du recensement national de l'élevage (BCRNE)
sous la supervision de la Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques



CARTE ADMINISTRATIVE DES 14 REGIONS ET 46 DEPARTEMENTS DU SENEGAL



LE RECENSEMENT NATIONAL DE L'ÉLEVAGE EN BREF

L'Etat du Sénégal a entrepris en 2021 de réaliser, dans le cadre du Programme Compétitivité de l'Agriculture et de l'Elevage au Sénégal (Pcae), financé par la Banque mondiale (BM) et le Fonds international de Développement agricole (FIDA), son premier recensement national de l'élevage, avec comme objectif principal d'améliorer les connaissances sur l'élevage, pour une meilleure formulation des politiques et un meilleur pilotage des projets et initiatives de développement du secteur au Sénégal.

En référence au Programme Mondial de Recensement de l'Agriculture 2020 (PMRA-2020) parrainé par la FAO, une approche modulaire a été adoptée pour la réalisation de l'opération et deux phases identifiées pour la conduite des activités prévues. La phase 1 consiste en des modules centraux ayant pour but de constituer des bases de sondage pour toutes les enquêtes sur l'élevage et de procéder au recensement du cheptel. La phase 2 consiste en des modules complémentaires et thématiques, qui entrent dans le cadre d'un système d'enquêtes permanent, qui assurera, selon les normes requises, la production et la diffusion régulières de données statistiques sur le secteur de l'élevage. La phase 1 a été entièrement exécutée au cours des années 2022 et 2023, tandis que la phase 2 a été programmée pour l'année 2025.

La phase 1 s'est déroulée selon les principales étapes suivantes :

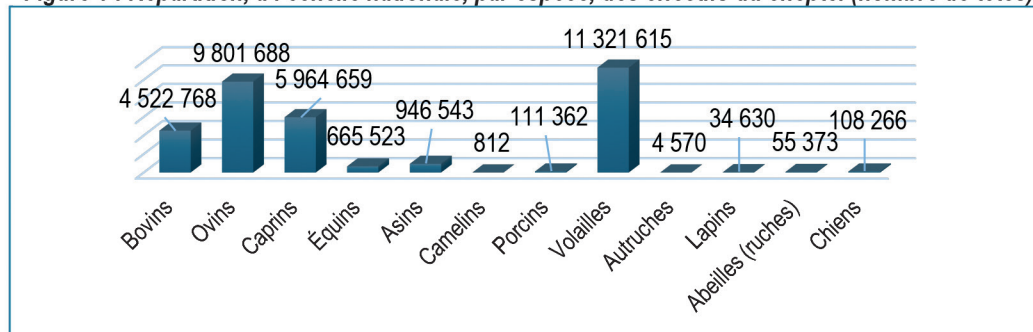
- Préparation : mai 2021 à juillet 2022
- Cartographie : juillet 2022 à mai 2023
- Dénombrement du cheptel : avril 2023 à août 2023
- Traitement et analyse des données et rapport de présentation des résultats : juillet 2023 à juillet 2024
- Partage des résultats préliminaires : septembre 2023 à janvier 2024
- Partage des résultats définitifs : novembre 2024

Cette phase a généré des informations essentielles et fiables sur les effectifs du cheptel, les caractéristiques des ménages agropastoraux, des zones de concentration des troupeaux en transhumance et des exploitations d'élevage moderne et sur les pratiques d'élevage.

EFFECTIFS DU CHEPTEL

Une population animale de 33 482 435 têtes, dont 22 013 355 têtes de bétail, 11 321 614 têtes de volailles familiales et 147 466 têtes d'autres espèces et 55 373 ruches d'abeilles ont été recensés sur l'étendue du territoire national. Ces effectifs se répartissent selon les différentes espèces observées comme le montre la figure 1.

Figure 1 : Répartition, à l'échelle nationale, par espèce, des effectifs du cheptel (nombre de têtes)



RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU BETAIL PAR REGION

Près des 2/3 (63,3%) des effectifs du bétail sont concentrés dans les quatre régions de Louga (25,6%), Saint-Louis (13,3%), Matam (12,5%) et Tambacounda (11,8%). Les régions de Dakar, Ziguinchor et Kédougou enregistrent les effectifs les plus faibles (tableau 1).

Tableau 1 : Répartition du bétail par région et selon les différentes espèces (en nombre de têtes)

Régions	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	Porcins	Total	%
Dakar	41 384	357 011	47 357	1 913	719	-	5 810	454 193	2,1
Ziguinchor	63 689	33 833	96 551	980	1 254	-	40 272	236 578	1,1
Diourbel	144 297	530 586	303 243	55 932	55 199	169	1 096	1 090 522	5,0
Saint-Louis	653 241	1 303 136	816 621	37 970	109 992	83	3 342	2 924 384	13,3
Tambacounda	742 431	1 033 900	649 828	77 941	99 569	-	1 679	2 605 349	11,8
Kaolack	256 697	265 585	416 576	85 408	72 676	-	2 466	1 099 407	5,0
Thiès	250 415	514 320	404 889	54 729	45 428	-	13 854	1 283 636	5,8
Louga	829 958	3 080 653	1 364 195	94 080	266 332	99	-	5 635 317	25,6
Fatick	211 999	308 731	291 295	50 591	59 181	204	16 717	938 718	4,3
Kolda	344 601	179 014	251 859	26 009	60 400	129	1 409	863 422	3,9
Matam	450 137	1 492 107	703 006	37 199	78 248	104	-	2 760 801	12,5
Kaffrine	275 530	553 951	437 788	132 929	74 333	-	1 844	1 476 375	6,7
Kédougou	81 202	40 885	56 909	98	2 071	-	186	181 351	0,8
Sédhiou	177 187	107 975	124 543	9 745	21 140	24	22 689	463 302	2,1
Ensemble	4 522 768	9 801 688	5 964 659	665 523	946 543	812	111 362	22 013 355	100,0

RÉPARTITION PAR REGION DES EFFECTIFS DE VOLAILLES ET DES AUTRES ESPECES

Les effectifs de volailles familiales (poules, dindes, pintades, canards, cailles, oies, pigeons) et des autres espèces observées (autruches, abeilles, lapins, chiens) se répartissent selon les différentes régions comme indiqué par le tableau 2. On peut noter que :

- un peu plus de la moitié (50,7%) des effectifs de **volailles**, qui sont constitués de poules pour 82%, sont concentrés dans les régions de Thiès (17%), Dakar (15%), Louga (10%) et Kaolack (9%) ;
- la région de Thiès concentre plus des 2/3 (69%) des effectifs d'**autruches** dénombrés dans les différentes régions, à l'exception de Ziguinchor, Saint-Louis, Kolda, Matam et Sédhiou où l'espèce n'a pas été recensée ;
- 96,5% des **ruches d'abeilles** sont dans les régions de Kaolack (80,4%) et Sédhiou (16,0%) qui, avec Ziguinchor, Kédougou, Kolda et Fatick, sont les seules régions où des ruches ont été recensées.
- près des 2/3 (62,1%) des effectifs de **lapins**, qui sont élevés dans toutes les régions, sont concentrés dans les trois régions de Saint-Louis (25,5%), Thiès (19,3%) et Dakar (17,4%) ;
- les **chiens** sont plus représentés dans les régions de Louga et Kolda, qui concentrent, respectivement, 23,4% et 12,3% des effectifs recensés à l'échelle nationale, soit 35,7% au total pour les deux régions..

Tableau 2: Répartition par région des effectifs de volailles familiales et des autres espèces recensées

Régions	Volailles		Autruches		Ruches d'abeilles		Lapins		Chiens	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Dakar	1 678 901	14,8	231	5,1	-		6 018	17,4	4 346	4,0
Ziguinchor	561 774	5,0			1 323	2,4	874	2,5	7 780	7,2
Diourbel	850 687	7,5	70	1,5			1 373	4,0	4 804	4,4
Saint-Louis	771 182	6,8					8 814	25,5	4 575	4,2
Tambacounda	523 636	4,6	240	5,2			333	1,0	7 388	6,8
Kaolack	1 050 259	9,3	332	7,3	44 530	80,4	2 784	8,0	7 079	6,5
Thiès	1 878 061	16,6	3 134	68,6			6 688	19,3	7 791	7,2
Louga	1 132 187	10,0	64	1,4			3 219	9,3	25 298	23,4
Fatick	714 216	6,3	36	0,8	10	0,0	2 221	6,4	4 511	4,2
Kolda	607 771	5,4			109	0,2	438	1,3	13 329	12,3
Matam	385 244	3,4					385	1,1	6 556	6,1
Kaffrine	524 866	4,6	438	9,6			1 014	2,9	3 586	3,3
Kédougou	168 148	1,5	26	0,6	516	0,9	450	1,3	2 205	2,0
Sédhiou	474 682	4,2			8 885	16,0	20	0,1	9 017	8,3
Ensemble	11 321 614	100,0	4 570	100,0	55 373	100,0	34 630	100,0	108 266	100,0

MASAE/RNE 2023

MENAGES ET POPULATION AGROPASTORAUX

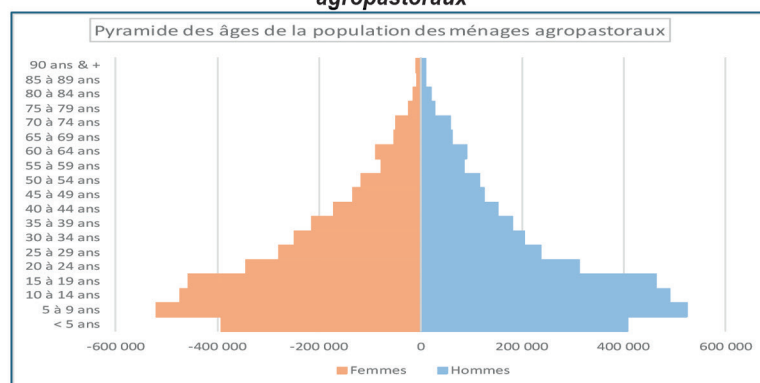
EFFECTIFS ET TAILLE DES MÉNAGES AGROPASTORAUX

En 2023, les ménages pratiquant l'élevage sur l'ensemble du pays sont au nombre de 704 026, soit 34,4% de l'effectif total de ménages (2 045 436) recensés par le RGPH-5, contre 28,2% en 2013 (RGPHAE). Plus des trois quarts (75,6%) de ces ménages, qui sont inégalement répartis entre les différentes régions, sont localisés en milieu rural. Une population de 7 228 270 d'individus (population agropastorale) vit dans ces ménages agropastoraux, soit 40% de la population du Sénégal (18 126 390 habitants, RGPH-5). En moyenne, la taille est de 10 individus par ménage, avec une variation selon les régions de 12 (Diourbel) à 7 individus (Dakar).

STRUCTURE DE LA POPULATION AGROPASTORALE

50,7% de la population agropastorale sont des femmes, contre 50,6% pour la population totale du pays. Les jeunes (moins de 35 ans) représentent 73,9% de l'effectif global, une proportion proche de celle observés dans la population totale du pays (74,9%). Pour les personnes les plus âgées, les proportions sont de 7,2% pour celles âgées de 60 ans et plus et 4,5% pour les plus de 64 ans. Ces résultats sont corroborés par l'allure de la pyramide des âges (figure 2).

Figure 2 : Structure par âge et par sexe de la population totale des ménages agropastoraux



STRUCTURE DE LA POPULATION QUI PRATIQUE L'ÉLEVAGE DANS LES MÉNAGES AGROPASTORAUX

Une population de 1 484 050 individus pratiquent l'activité d'élevage en 2023, soit 8,2% de la population totale du pays. Cette population se trouve surtout dans les régions de Louga (12,1%), Thiès (11,9%) et Kaffrine (11,0%). Elle est très peu représentée dans les régions de Sédhiou (2,5%) et Kédougou (1,1%). L'activité d'élevage au sein des ménages agropastoraux est dominée par les hommes, qui représentent 62,4% de la population pratiquante. Globalement, l'âge moyen des personnes pratiquant l'élevage est de 43 ans.

PLACE DES FEMMES ET DES JEUNES DANS L'ELEVAGE

Les femmes possèdent seulement 9% des effectifs de bovins recensés, 15% des effectifs d'ovins et 25% des effectifs de caprins. Elles sont plus présentes dans l'élevage des poules (30% des effectifs) et des porcins (38% des effectifs). Les jeunes sont surtout présents dans l'élevage des pigeons (48%), des oies (37% des effectifs) et des lapins (36% des effectifs). Dans toutes les autres catégories d'élevage, moins de 25% des effectifs leur reviennent.

Dans la gestion ou la pérennisation de l'activité d'élevage, l'implication des femmes et des jeunes est mesurée, respectivement, par l'indice d'entrepreneuriat féminin (IEF), qui est le nombre d'actifs de sexe féminin sur le nombre d'actifs de sexe masculin et l'indice de remplacement générationnel (IRG), qui vérifie si les jeunes sont assez nombreux pour assurer la relève des générations plus âgées et garantir ainsi le maintien dans le temps, du niveau de la production.

Au niveau national, le degré de responsabilisation des femmes est relativement moyen, avec un IEF de 0,6. La situation reste cependant assez favorable dans certaines régions comme Kaffrine et Ziguinchor (0,8) et, à un degré moindre, Matam, Louga et Kaolack (0,7). Dans les régions de Dakar et Tambacounda, le degré d'implication des femmes dans l'élevage reste faible, avec un ratio de 0,3 (figure 3).

Figure 3 : Indice d'entrepreneuriat féminin (niveau national)

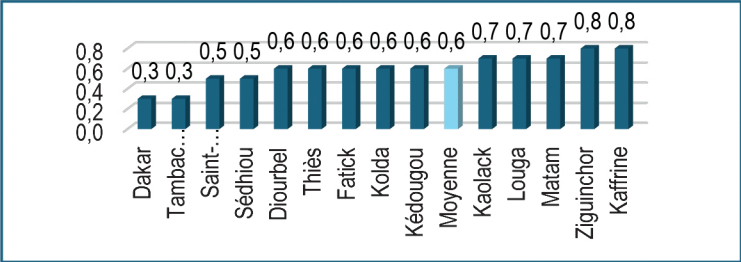
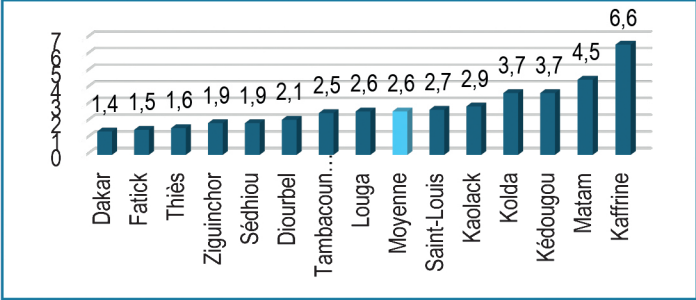


Figure 4 : Indice de remplacement générationnel

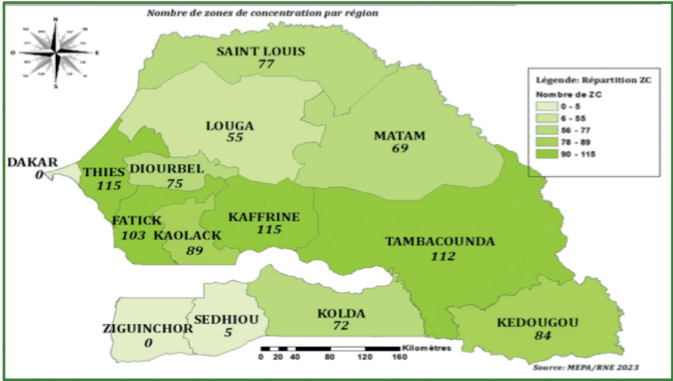


L'IRG moyen s'établit à 2,6 jeunes pour une personne âgée (> au seuil fixé de 2,1). Ce qui suggère de bonnes perspectives de maintien de l'activité d'élevage au niveau national. L'IRG reste encore beaucoup plus élevé pour les régions de Kolda, Kédougou, Matam et Kaffrine où entre 4 et 7 jeunes sont disponibles pour la relève d'une personne âgée (figure 4). Ce qui n'est pas le cas pour les régions de Dakar, Fatick et Thiès, qui enregistrent un rapport jeunes/personnes âgées relativement faible (de l'ordre de 1,5).

ZONES DE CONCENTRATION ET TROUPEAUX EN TRANSHUMANCE

ZONES DE CONCENTRATION OU SITES D'ACCUEIL DES TROUPEAUX EN TRANSHUMANCE

Carte 1 : Nombre de zones de concentration et/ou de sites d'accueil de troupeaux en transhumance cartographiés par région



971 zones de concentration (ZC) de troupeaux transhumants ont été répertoriées sur le territoire national (carte 1), dont 12,3% dans la région de Kaffrine, 11,8% dans la région de Thiès, 11,5% dans la région de Tambacounda et 10,6% dans celle de Fatick. Les ZC sont moins représentées dans la région de Sédhiou (0,5%), tandis que les régions de Dakar et Ziguinchor n'en comptent pas.

2 882 troupeaux ont été recensés dans les **623 ZC** qui ont reçu des transhumants en 2023 et qui se trouvent pour l'essentiel dans les régions de Kaffrine (37%), Tambacounda (15%) et Matam (15%). 76% de ces troupeaux sont originaires des régions de Louga (41%), Saint-Louis (22%) et Matam (13%)

76,4% des troupeaux étaient mixtes (constitués de plusieurs espèces) et 23,6% monospécifiques. Pour la majorité des troupeaux (91% des monospécifiques et 90% des mixtes), leur abreuvement se fait une fois par jour.

DUREE DE LA TRANSHUMANCE ET GARDIENNAGE DES TROUPEAUX

Pour près de ¾ (72%) des troupeaux, la transhumance ne dure pas plus de 6 mois. Pour 43%, la transhumance dure 2 à 6 mois, 18%, 1 à 2 mois et 11%, moins d'un mois. Pour 28% des troupeaux, la transhumance se déroule sur 6 mois (figure 5). Globalement, 62,5% des troupeaux en transhumance sont conduits par des bergers qui en sont les propriétaires. 29,4% des bergers sont copropriétaires des troupeaux conduits et 8,1% des gardiens de troupeaux (figure 6).

Figure 5 : Répartition des troupeaux selon la durée de la transhumance, toutes zones de concentration comprises

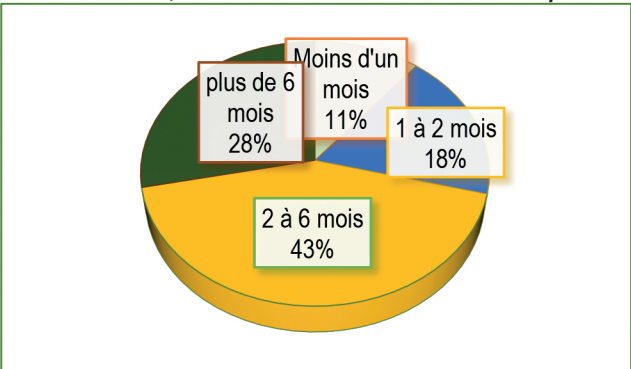
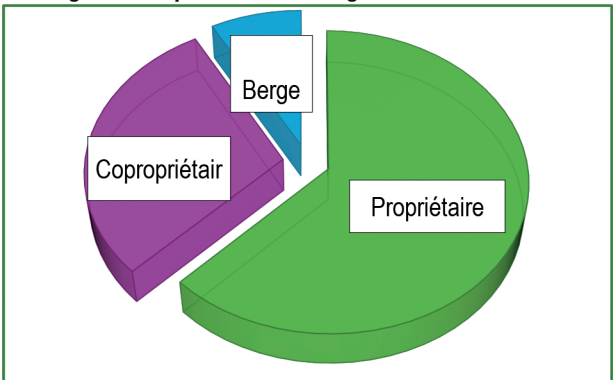


Figure 6 : Répartition des bergers selon leur statut



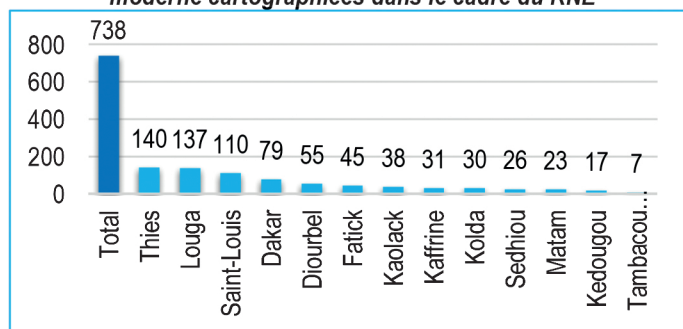
EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE MODERNE

RÉPARTITION PAR RÉGION DES EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE MODERNE

738 exploitations d'élevage moderne ont été répertoriées sur l'étendue du pays (sans la région de Ziguinchor). 63% de ces exploitations sont implantées dans les régions de Thiès (140), Louga (137), Saint-Louis (110) et Dakar (79), qui ont la caractéristique d'être toutes des régions côtières (figure 7).

La prise en compte des fermes avicoles industrielles (1107) porte le nombre d'exploitations à 1845 unités, dont 50,1% localisées dans la région de Thiès et 21,3% dans la région de Dakar, soit 7 exploitations sur 10 implantées dans ces deux régions. Le dénombrement des effectifs de volaille commerciale (donnée conjoncturelle) n'a pas été retenu dans le RNE.

Figure 7 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne cartographiées dans le cadre du RNE

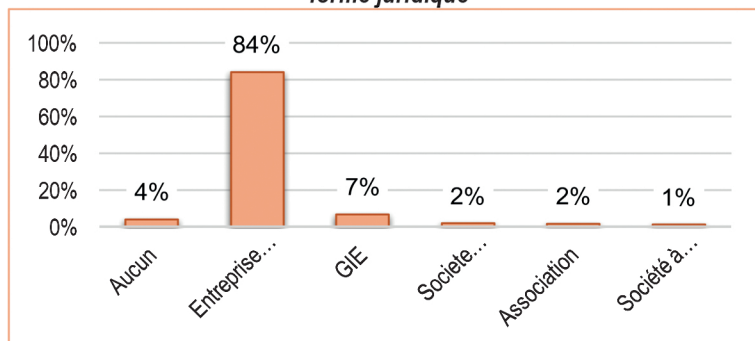


FORME JURIDIQUE ET IMMATRICULATION DES EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE MODERNE

84,1% des exploitations d'élevage moderne, à l'échelle nationale, sont des entreprises individuelles, avec une variation selon les régions de 60,4% (pour Kolda) à 92,1% (pour Thiès). Le GIE arrive en seconde position, pour 7% des exploitations. Les régions où le GIE est le plus représenté sont Tambacounda (28,6%), Kolda (23,3%), Matam (21,7%) et Kaolack (18,4%). 4% des exploitations ne sont sous aucune forme juridique (figure 8).

Au niveau national, 23% seulement des exploitations d'élevage moderne disposent d'un NINEA.

Figure 8 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la forme juridique



PROPRIÉTÉ FONCIÈRE, ALIMENTATION EN EAU ET EN ÉNERGIE DES EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE MODERNE

A l'échelle nationale, près de 9 exploitations sur 10 sont implantées sur un site qui appartient à l'exploitant (figure 9). Le robinet reste la principale source d'alimentation en eau, pour un peu plus de la moitié (51%) des exploitations, à l'échelle nationale, tandis que 24% utilisent principalement le puits et 22% le forage (figure 10). Au plan national, 54% des exploitations d'élevage moderne sont alimentées en énergie principalement par la SENELEC. 29% utilisent le solaire et 1%, un groupe électrogène. 16% des exploitations ne disposent, par contre, d'aucune source d'énergie (figure 11).

Figure 9 : Répartition, au niveau national, des exploitations d'élevage moderne selon la propriété foncière

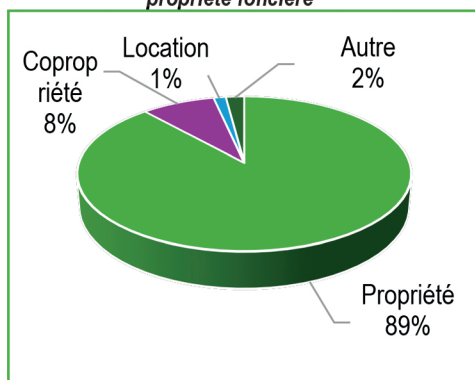


Figure 10 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'alimentation en eau

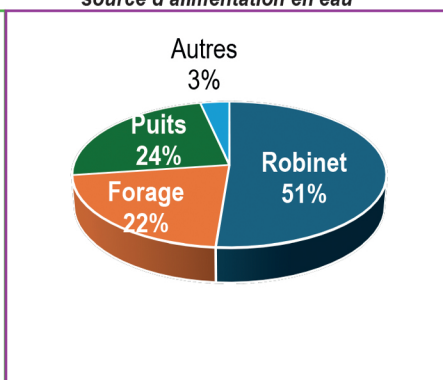
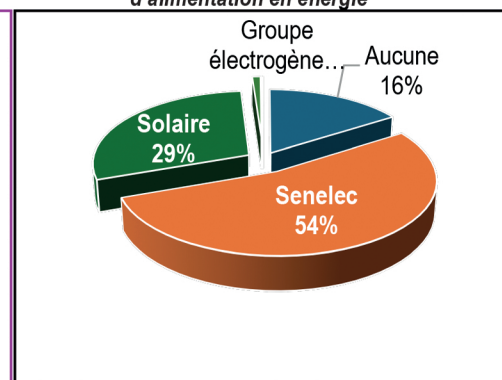


Figure 11 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'alimentation en énergie



BONNE PRATIQUE : L'INTRODUCTION DE GUIDES PASTORAUX

Une des innovations dans la mise en œuvre du RNE consiste en l'utilisation de Guides pastoraux (GP) visant à faciliter les enquêtes sur le terrain. Au total, 569 guides ont été mobilisés dans les différentes localités. Les guides ont été choisis sur la base de leur connaissance du milieu et des réalités culturelles et linguistiques des zones d'enquête. Ils ont accompagné 90 équipes d'enquêteurs pendant six (6) semaines. Ils ont assuré les six fonctions suivantes auprès des équipes de collecte, qui ont bien apprécié leur travail : identification des sites et ménages, sensibilisation et communication, gestion des conflits, intermédiation, conseillers pour les enquêteurs et assistants au dénombrement des animaux.